



Kim NGUYEN,
Associé
06 81 44 52 25



Mélanie BARIL,
Associée
06 87 24 99 20



Retour de bâton

Comme souvent dans le cas d'innovations ou d'avancées conceptuelles, on peut distinguer plusieurs phases : une première de conceptualisation, une seconde d'adoption, une troisième d'explosion, une quatrième de retour de bâton et une dernière de normalisation.

Pour ce qui concerne l'investissement durable il semble bien que nous soyons entrés dans la quatrième phase. En effet, après une première étape un peu théorique définissant les enjeux et les concepts, la finance s'est clairement emparée du sujet depuis 10 ans (2^{ème} étape) avant que la machine marketing et la collecte ne se mettent à tourner à plein régime (étape 3). Mais, c'est inévitable, avec l'explosion arrivent les abus et les critiques (phase du retour de bâton). Difficile en effet depuis quelques semaines de trouver un article ou un avis positif sur l'investissement responsable tant les voix se multiplient pour dénoncer le greenwashing, les promesses non tenues et, de façon générale, l'illusion et l'inefficacité d'une finance verte. Est-il encore possible de passer à une 5^{ème} phase de normalisation ?

Souvent au cœur de ces échanges et polémiques, notamment depuis la parution du rapport de l'IGF, le label ISR a changé de gouvernance avec la mise en place d'un nouveau comité sous la présidence de Michèle Pappalardo. L'option d'un comité restreint n'a finalement pas été retenue, avec un comité au final beaucoup plus féminin et au sein duquel les sociétés de gestion sont moins représentées. L'association « Finance for Tomorrow » va également héberger le secrétariat du label, qui devrait permettre d'avoir une représentation permanente.

La mission immédiate du nouveau comité est de réfléchir sur l'évolution du référentiel. Les pistes d'introduire des exclusions ou de se rapprocher avec les labels Finansol ou Greenfin ont notamment été évoquées. Par ailleurs un guide de l'audit sur lequel travaillent les auditeurs et les associations de place depuis avril va être publié afin d'uniformiser les pratiques d'audit et d'accompagner les gérants d'actif.

Ces évolutions ne feront pas taire toutes les critiques, néanmoins elles montrent une montée en puissance du label qui est le premier en Europe tant en termes de nombre de fonds que d'encours, et devraient permettre à la France de peser sur les débats à propos du futur éco-label européen.

Autre sujet clivant, la COP26 a démarré en novembre. Très attendue, il semble néanmoins que les polémiques avant même l'ouverture des débats (arrivées en jet, hébergement sur des paquebots de croisière, problème d'accessibilité aux handicapés) et surtout les engagements peu convaincants du G20 quelques jours avant la COP pourraient avoir d'entrée muselé les débats et les initiatives.



Enfin, le flou continue d'entourer SFDR après le report entériné cet été : les autorités européennes de supervision (AES) ont publié le 22 octobre une nouvelle version de SFDR pour ce qui concerne l'alignement avec la taxonomie. Bien que cette nouvelle version ait une date d'entrée en vigueur toujours fixée au 1^{er} janvier 2022, la date d'application décalée cet été reste le 1^{er} juillet 2022. On note enfin que l'AES propose que l'alignement avec la taxonomie soit validé par un auditeur ou un tiers indépendant, retoquant ainsi partiellement le principe d'auto-évaluation qui dominait jusqu'à présent.

On le voit, à première vue, des zones d'ombre subsistent et alimentent les critiques et retours de bâton. Mais faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? Comment passer à la dernière phase ? Plusieurs éléments sont nécessaires. D'abord les règles du jeu. Des définitions plus claires pour définir les concepts et favoriser une adoption large et internationale sont indispensables. En second lieu un cadre réglementaire plus strict et coercitif, seule possibilité pour gérer l'urgence. Ensuite les outils, et en premier lieu la donnée qui est un réel goulot d'étranglement. Les chantiers sont immenses, comme peuvent en témoigner ceux qui travaillent sur le terrain au quotidien, et le point de bascule est encore loin. Mais abandonner aujourd'hui sur des querelles politiques ou des frustrations court terme pourrait se révéler encore plus dangereux plus tard. Non seulement pour la finance et l'économie mais bien pour la planète.



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

